BOURSICA.COM
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4308,60 euros
Siège social : 5 rue des Allumettes
Les Bureaux de l'Arche
13090 Aix-en-Provence
483 470 787 RCS Aix-en-Provence

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 21 JUILLET 2011

Le 21 juillet 2011 à 18 heures le Conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Brice de Villeneuve
- Madame Christiane NICOLAS
- Madame Pascale BARREAU

Monsieur Brice de VILLENEUVE préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration

En conséquence, Le Président de séance constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Validation des souscriptions de 5 790 actions à 0,15€ soit 868,50€ avec une prime d'émission à 6,25€ et réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011
- Modification corrélative des statuts

Le Président expose ce qui suit :

L'assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2011 a d'une part clôturé la précédente campagne de souscription d'actions émises à 0,64€ et d'autre part décidé, une augmentation du capital social par l'émission de 451 238 actions nouvelles à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société au prix minimum de 6,40€

Puis le Président propose au Conseil d'administration de constater la réalisation de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration prend acte des souscriptions de :

- 5 790 actions à 0,15 € soit 868,50€ avec une prime d'émission à 6,25€ soit 37 056€

Le Conseil d'administration au vu des pièces et documents présentés, prend acte qu'il convient de procéder au déblocage de la somme de 37 056€ déposée sur le compte bloqué d'augmentation de capital n°00010072147 auprès de la BNP Pertuis.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration conformément à sa délégation de compétence, procède à une augmentation de capital de 868,50 €

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide, en conséquence, sur autorisation de l'assemblée, de modifier comme suit l'article «Capital social» des statuts relatif au capital social :

Ancienne mention

ARTICLE 7 Capital social

Le capital social est fixé à quarante neuf mille deux cent soixante dix huit euros et soixante centimes (49 278,60€) entièrement libérés.

Il est divisé en 328 524 actions de 0,15 € chacune de même catégorie

Nouvelle mention

ARTICLE 7 Capital social

Le capital social est fixé à cinquante mille cent quarante sept euros et dix centimes (50 147,10€) entièrement libérés.

Il est divisé en 334 314 actions de 0,15 € chacune de même catégorie

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en oeuvre de la présente décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et un administrateur.

Le Président de Séance

Un administrateur

DUPLICATA

Enregistré à : S.I.E D'AIX EN PROVENCE NORD
Le 26/07/2011 Bordereau n°2011/809 Case n°6 Ext 6465
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
Le Comptable